

Conseil municipal 30 janvier 2015

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux prévus sur nos canalisations d'eau et d'assainissement vient d'être lancé. La date limite de réception des offres est fixée au 20 février à 12h. La commission se réunira ce même jour 20 février à 14h30.

La municipalité a prévu de recruter un emploi d'avenir à compter du 1^{er} mars. Pour ce faire, la commission qui s'est réunie le 16 janvier a auditionné six personnes. Suivant les recommandations de la commission, le conseil décide de recruter Monsieur Valentin Aubry.

Suite à une proposition faite à la mairie, le conseil municipal décide de se porter acquéreur de la moitié de la parcelle A1579, parcelle située contre l'actuel parking de l'école maternelle. Cette acquisition permettra de repenser toute cette zone de stationnement.

Une personne souhaite acheter les parcelles 1 et 2 du futur lotissement des lilas (côté rue Georges et Pierre Henry). Le conseil donne son accord.

Les locataires actuels de notre « maison forestière » souhaitent se porter acquéreur de celle-ci. Le conseil demande au maire de faire réaliser une estimation par les domaines.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion.

La nouvelle société Eurocooler SAS sollicite la municipalité pour être exempté, pendant deux ans, de la taxe foncière. Le conseil municipal donne son accord.

Le tribunal de Lure demande l'effacement la dette d'une habitante du village en position de surendettement. Une facture de 84,11€ pour le budget eau et une de 27,34€ pour le budget assainissement sont ainsi annulées.

A ce jour, ils sont sept à s'être inscrits pour faire partie du Conseil municipal des jeunes. Une première réunion est programmée le mercredi 11 à 17h30. Monsieur Cédric PETITGERARD ayant déjà, lorsqu'il habitait Luxeuil, participé au fonctionnement d'un tel conseil, est autorisé à se joindre à l'assemblée.